

En quoi consiste le prêt Nacre ? Quelles sont les conditions pour prétendre à l'aide Nacre ? A qui s'adresser pour obtenir un prêt à taux 0 ?

Le NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création ou Reprise d'Entreprise) est **un des principaux dispositifs** français d'aide à la création d'entreprise, incluant une aide financière (prêt à taux 0) et un accompagnement concret d'une durée de trois ans.

Le NACRE est un dispositif d'Etat créé en 2009 en remplacement de l'ancien dispositif EDEN et des chèques-conseil ; les prêts sont garantis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

A noter : il ne faut pas confondre le NACRE avec l'ACCRE, l'ARCE ou encore l'ARE : [cliquez ici pour y voir plus clair entre ces différents sigles.](#)

Le dispositif NACRE est en cours de réforme suite à la création des grandes régions en 2016.

La réforme du dispositif NACRE : vers la régionalisation.

La grande réforme de 2016 qui a conduit à la **création des grandes régions** bouleverse le fonctionnement du dispositif NACRE. La compétence d'aide à la création et reprise d'entreprise est en effet octroyée aux nouvelles régions. Le dispositif NACRE pourrait donc être repris par les régions, dans certains cas abandonné et d'en d'autres cas adapté.

Les accompagnements en cours seront dans tous les cas assurés jusqu'à leur terme.

L'aide NACRE : en quoi consiste-t-elle ?

Le dispositif Nacre est une aide concrète à la création d'entreprise, qui se subdivise en **trois phases principales, qui peuvent se chevaucher** :

- **Phase 1, MONTAGE** : Accompagnement de 4 mois maximum pour le **montage du projet** (aspects marché, juridique, financier, etc).
- **Phase 2, FINANCEMENT** : **Appui pour le financement du projet** de 4 mois maximum, avec l'obtention éventuelle d'un **prêt à taux zéro** (ancien prêt EDEN) :
 - le prêt à taux zéro Nacre doit être obligatoirement couplé à un prêt bancaire complémentaire.
 - le montant et la durée du prêt Nacre (5 ans maximum) ne peuvent être supérieurs à ceux du prêt bancaire.
 - le montant du prêt Nacre varie de 1000 € à 8000 €, avec une **moyenne de 4000 €** en 2016.
 - l'octroi du prêt Nacre n'est pas automatique : il fait l'objet d'un passage en comité d'engagement ; le comité décide aussi du montant du prêt.
 - le prêt Nacre est versé à titre personnel. Charge au porteur de projet d'apporter ensuite l'argent dans l'entreprise (ou de le garder pour ses besoins personnels).
 - le prêt Nacre ne fait l'objet d'aucune prise de garantie ou hypothèque.
- **Phase 3, SUIVI POST-CREATION** : Accompagnement durant les 3 premières années d'activité par un consultant spécialisé en création d'entreprise : 4 rendez-vous sont proposés la première année, 2 rendez-vous par an les années suivantes.

Qui peut prétendre au Nacre, quelles sont les conditions ?

Les porteurs de projet **en situation de précarité, de difficulté d'emploi**, de chômage, ASS ou RSA peuvent prétendre à l'aide Nacre. Les salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté peuvent aussi prétendre au Nacre. Le Nacre concerne tous les statuts juridiques, y compris les **auto-entrepreneurs** ou micro-entrepreneurs.

Autres conditions :

- Le bénéficiaire doit exercer le contrôle effectif de l'entreprise.
- Plusieurs individus peuvent obtenir séparément l'aide pour un seul et même projet, à condition qu'ils aient le contrôle de l'entreprise à eux tous, ou que l'un d'entre eux soit dirigeant.
- Le projet ne doit pas nécessiter plus de 75 000 € d'investissement au total.

A qui s'adresser pour obtenir un accompagnement et un prêt Nacre ?

Il y a de nombreux opérateurs Nacre en France. Les principaux sont :

- Le réseau [France Active](#),
- Les régions,
- Le réseau des Chambres de commerce et des Chambres des métiers et de l'Artisanat,
- De nombreux opérateurs privés, associatifs ou semi-publics.

Les conseils de l'expert WikiCréa :

- **Le dispositif Nacre est une aide intéressante et complète, mais le montant moyen des prêts accordés en 2016 est relativement faible (4000 €).**
- **N'attendez pas d'avoir un accord de prêt bancaire pour solliciter le Nacre. Il faut plutôt raisonner à l'inverse, c'est-à-dire solliciter le Nacre, obtenir un accord de principe pour un prêt à taux zéro Nacre, puis se rendre dans une banque muni de cet accord pour l'inciter à vous prêter.**
- **Nous vous conseillons de passer par le réseau régionalisé de [France Active](#) pour bénéficier du Nacre. En effet, France Active pourra vous proposer en complément des solutions de garanties de prêts bancaires ([FAG](#) ou [FGIF](#)) très intéressantes.**

Voir aussi notre article : [Le panorama des aides à la création d'entreprise.](#)

N'hésitez pas à commenter cet article ou à poser vos questions (ci-dessous).